



Première session ordinaire de 2016 : L'Assemblée nationale réunie à Kara

Les 91 députés togolais ont tenu ce mardi à Kara (450 km au nord de Lomé) la cérémonie d'ouverture de la première session ordinaire de l'année 2016 sous le thème : « la représentation nationale à la rencontre du peuple profond ».

C'est en présence du Premier ministre togolais, Komi Sélom Klassou, des présidents des institutions de la République, de certains membres du gouvernement et d'une délégation de parlementaires allemands conduite par le vice-président du Bundestag, Johannes...

« La délocalisation à Kara de l'ouverture de la première session ordinaire de l'année 2016 vise à augmenter la visibilité des activités parlementaires au plan national et à rapprocher un peu plus les élus de leur mandat. Il s'agit pour nous d'aller à la rencontre des populations et les collectivités locales afin de recueillir leurs préoccupations et leurs souhaits », a déclaré le président de l'Assemblée nationale, Dama Dramani.

Cette initiative ne va pas s'arrêter à Kara, a-t-il poursuivi, elle va continuer dans les autres régions à travers des réunions délocalisées des commissions permanentes et des journées portes ouvertes sur l'Assemblée nationale.

« L'Assemblée nationale saisit cette occasion historique pour inviter les populations du nord au sud, de l'est à l'ouest à œuvrer véritablement pour l'union et la réconciliation nationale pour la concorde nationale », a-t-il ajouté.

Certains députés n'ont pas manqué de féliciter l'initiative.

« Nous aimerions aller les prochaines fois jusqu'à Mandouri, comme ça les députés verront les difficultés que les populations rencontrent au jour le jour et lors du vote du budget, ils juger de l'importance des allocations à donner à certaines localités », a déclaré le député de l'Union des forces de changement (UFC), Djimongou Sambiani.

Il a par ailleurs insisté sur le fait que le député togolais doit disposer de certains moyens parallèles pour faire face à la situation dans la zone qui l'a élu. « Le député togolais est considéré comme celui-là qui devrait résoudre tous les problèmes de son électorat alors que les moyens mis à sa disposition ne le lui permettent pas. Dans certains pays, il y a des budgets alloués et qui permettent au député de mener certaines actions sociales, ce qui n'est pas le cas au Togo mais nous espérons que ce sera le cas dans les prochaines années », a-t-il précisé.

Les travaux de l'Assemblée nationale se poursuivent ce mercredi avec la tenue de la 2^{ème} séance de la première session ordinaire de l'année 2016.

Pour rappel, l'Assemblée nationale se réunit de droit en deux (2) sessions ordinaires d'une durée de trois (3) mois chacune au cours d'une année. La première débute le premier mardi du mois d'avril et la seconde le premier mardi du mois d'octobre.